

SERGE LENORMAND
Docteur Vétérinaire
HARAS DE CONQUES
3, château de Conques 33420 Saint Aubin de Branne
Tél 05.57.25.51.95
Courriel serge.lenormand@harasdeconques33.com

CONTRAT DE TRANSFERT D'EMBRYON OPTION 3 IMPLANTATION D'UN EMBRYON RECOLTE A L'EXTERIEUR, SUR UNE PORTEUSE DU SITE

Conditions de location de la jument porteuse :

A l'arrivée de la jument, vous devrez avoir effectué un virement de 3575 € TTC correspondant à la location de la porteuse y compris assurance mortalité (2950€ HT) + les frais éventuels de reconditionnement de la porteuse (300€ HT) à son retour et la TVA. Ce virement devra être fait sur le compte d'attente dont le RIB est joint en dernière page ;

Si le transfert est suivi d'une gestation, à 45 jours la somme sera transférée sur le compte du Haras de Conques. Dans le cas contraire, si le transfert n'est pas suivi d'une gestation confirmée à 45 jours sur une porteuse, la somme vous sera remboursée, mais le montant du remboursement pourra être diminué du montant des factures qui ne seraient pas acquittées.

Lors du retour de la jument porteuse au haras après le sevrage, à la date indiquée sur le contrat, la somme de 330€ TTC sera remboursée, après examen par le Dr Lenormand :

- si la jument est en bon état d'entretien (vermifugée), à jour de ses vaccinations (rhinopneumonie en particulier obligatoire tous les 6 mois)
- si la mamelle est en bon état après tarissement,
- si les pieds sont parés
- si la vulve a été suturée après le poulinage de façon à éviter toutes contaminations : Ce point est particulièrement important car chaque année des juments porteuses doivent être réformées à cause d'endométrites dues à la négligence...

Si le livret d'identification n'est pas restitué avec la jument donneuse les frais d'établissement d'un duplicata seront à la charge du propriétaire de la jument donneuse.

Toute jument qui aura été enregistrée à l'IFCE comme exclue définitivement de la consommation humaine du fait de traitements réalisés par le locataire ou son vétérinaire ne sera pas reprise par le Haras et sera facturée 1500 € HT + TVA 10%.

Toute jument porteuse qui ne sera pas revenue au Haras de Conques au 01 mars de l'année N+2 (l'année N étant l'année de réalisation du transfert) fera, sauf convention particulière, l'objet d'une facturation de 1500€ HT + TVA 10%

Madame, Mademoiselle, Monsieur:.....

Adresse complète

Tel Mail :

A pris connaissance des conditions de réalisation et de tarification

Demande l'implantation d'un embryon à partir de la jument donneuse

N° SIRE..... Race..... Robe..... Date de Naissance / / ..

avec l'étalon suivant..... Contrat de saillie N°

Si le contrat de saillie n'est pas établi, noter EN COURS

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE DE LA JUMENT DONNEUSE

Si l'une des obligations suivantes n'est pas remplie, le Docteur LENORMAND se réserve le droit de refuser la prise en charge.

A savoir :

- Accepter les conditions de location de la porteuse telles que décrites en page N°1
- Faire parvenir au Haras de Conques, le présent contrat complété et signé ainsi que le virement
- Accepter l'utilisation des techniques définies par le haras de Conques, qui sont réalisées sous la responsabilité du Docteur Serge LENORMAND, Chef de Centre.
- Régler la pension de la jument porteuse pleine au-delà de 45 jours, au tarif en vigueur en 2021 (soit 300 € / mois ou 10€ / jour), si celle-ci n'est pas enlevée.
- La jument porteuse devra être ramenée au Haras de Conques entre le 15 et le 31 décembre sauf pour les transferts ayant eu lieu au cours du second semestre; Pour ces juments les dates de retour seront précisées au cas par cas.
- **Le sevrage devra avoir été fait au minimum 15 jours avant le retour**
- Les frais de reconditionnement payés au départ de la jument porteuse ne seront remboursés intégralement, que si tous les critères sont remplis (voir page N°1)

IMPORTANT

Les problèmes de gestation de la porteuse après 45 jours ne sont plus couverts par une assurance.

Seule la garantie mortalité de la porteuse au profit du Haras de Conques est incluse dans le forfait location : Dans le cas de mort de la jument porteuse, le cadavre doit être tenu à la disposition de l'assureur pour une autopsie éventuelle avant destruction. Le Haras de Conques doit être informé de la mort dans les 24 heures, le livret de la jument et le certificat d'équarrissage doivent lui être envoyés dans les 8 jours suivants. Si ces conditions ne sont pas respectées, la jument sera facturée 1650 € TTC au locataire.

Vous pouvez prendre contact avec la compagnie d'assurance de votre choix si vous désirez faire couvrir les frais de saillie, de gestation, voire la valeur de l'embryon ou du poulain à la naissance.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Je, soussigné, (Nom et Prénom)

..... (Adresse)

..... (Tel)

Agissant en qualité de (1)

- propriétaire - représentant dument mandaté du propriétaire - gardien de l'animal

Souhaite que l'implantation de l'embryon soit réalisée dans les conditions qui m'ont été présentées.

Déclare avoir été informé que toute procédure comporte des risques :

Risque d'échec de la transplantation, de gestation non aboutie ou de complications lors de la mise bas.

Je reconnais être informé des tarifs et de l'obligation de paiement au comptant

Je reconnais avoir été informé des conditions d'application de la garantie mortalité de la porteuse et de l'embryon.

Je reconnais également avoir pris connaissance des conditions générales.

J'assure en tant que (2) avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé.

Fait à St Aubin de Branne, le.

Mention manuscrite "lu et approuve, bon pour accord"

(1) Cocher la case correspondante ou rayer la mention inutile

(2) Propriétaire ou représentant du propriétaire ou gardien de l'animal

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU COMPTE D'ATTENTE :

Crédit agricole

Intitulé du compte :

M. LENORMAND Serge

3 Château de Conques

33420 St AUBIN DE BRANNE

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
13306	00140	23073154391	61

IBAN : FR76 1330 6001 4023 0731 5439 161

CODE BIC CODE SWIFT : AGRIFRPP833